



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline MAGLICA	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Billy CHRETIEN	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Madame Mélanie FORTIER
Madame Nadjoua BELHADEF		Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET pouvoir à Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : CULTURE

Le « Dancing » Centre de développement chorégraphique national – Convention pluriannuelle d'objectifs à signer entre la Ville, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté – Années 2026 à 2029

Les Centres de Développement Chorégraphique Nationaux (CDCN) jouent un rôle majeur dans la structuration du secteur chorégraphique, aux côtés des Centres Chorégraphique nationaux (CCN) et du Centre National de la Danse (CND).

Ils partagent des missions communes de soutien à la création, à la recherche et à la diffusion de spectacles de danse, en concertation avec les scènes et les théâtres présents sur leur territoire, en portant une attention particulière à l'émergence artistique.

Ils développent des actions d'éducation artistique et culturelle dans un dialogue constant avec les œuvres chorégraphiques et encadrent la formation et l'insertion des professionnels en danse. Ils accompagnent les démarches artistiques, aident à la structuration des compagnies émergentes, à l'évolution des compagnies intermédiaires et assurent la transmission de la culture chorégraphique auprès d'un large public.

A Dijon, c'est l'association « Art Danse » qui gère le CDCN « le Dancing » la structure labellisée par l'Etat pour la danse en Bourgogne Franche-Comté.

La Ville de Dijon est engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistiques, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel, favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Le Dancing, sous la direction de Frédéric Seguet, installé dans des locaux de l'ancienne mairie annexe mis à disposition par la Ville, au cœur du quartier des Grésilles, contribue à renforcer la présence de la danse sur le territoire en permettant la rencontre entre les projets artistiques et les publics, notamment à travers la médiation et la création chorégraphique située, c'est-à-dire en espaces publics non dédiés à la diffusion artistique. C'est acteur culturel majeur du quartier, investi chaque année notamment dans le festival Grésilles en fête ou les Nuits d'Orients et d'ailleurs.

La Ville est engagée de longue date en faveur de cette structure avec un soutien annuel de 176 000 €.

La Ville porte un ambitieux projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment de l'ancienne mairie annexe des grésilles qui à terme sera entièrement dédié à l'activité du Dancing afin de permettre au Dancing d'améliorer ses conditions d'accueil des artistes et du public .

Ce projet va permettre l'émergence d'un nouvel espace de création et de diffusion pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes et le maintien d'un espace polyvalent qui pourra être mis à disposition des habitants. Les travaux vont permettre une mise en accessibilité complète du bâtiment et une meilleure intégration urbaine et environnementale, grâce à une démarche de construction durable (réemploi de matériel, utilisation de produits biosourcés, rénovation thermique etc..).

L'ouverture de ce nouvel établissement participe à la transformation du quartier des Grésilles et met en lumière l'engagement de la Ville en faveur de la transition écologique, de la cohésion sociale et du soutien aux équipements culturels. Les travaux ont débuté en juillet 2026 et s'achèveront en décembre 2027 pour une ouverture de l'équipement en 2028.

Cette opération de travaux bénéficie d'un soutien financier à hauteur de 64 % de la part de l'État, de la Région et de l'Europe, dans le cadre CPER, du FNADT et du FEDER.

Il vous est proposé de signer une convention pluriannuelle d'objectifs de quatre années, quadripartite (DRAC, Région, Ville) afin de permettre au Dancing de poursuivre ses missions sur le territoire.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 et **d'autoriser** Madame la Maire à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour son application et sa reconduction.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

